

Par délibération en date du 9 septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de CATUS a décidé d'engager une procédure d'enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit « La garenne », au droit des propriétés de Monsieur et Madame Rémi FLORENTIN.

RAPPORT DE PRESENTATION

Le dossier d'enquête comprend :

- une note explicative,
- un plan de situation,
- un extrait cadastral à l'échelle du 1/2500,
- un plan parcellaire à l'échelle du 1/2500.
- des photos de l'état des lieux

NOTICE EXPLICATIVE

1/CHEMIN A ALIENER

A/ SITUATION CADASTRALE

La partie du chemin à aliéner, se situe au droit des parcelles A n° 585 (partie), 586, 587, 588 (partie), d'une part et 595 (partie), 594, 593, 591 (partie) d'autre part.

Les propriétaires riverains sont :

- parcelle A 595 : M. Jean Claude BOISSET
- parcelle A 591 : la SCI « La grande Maison » dont le gérant est M. Thierry FLORENTIN
- parcelles A 585-586-587-588 : M. Rémi FLORENTIN
- parcelles A 594-593-592 : M. Rémi FLORENTIN et Mme Marilyn DULAC

Ce chemin débute au carrefour avec le chemin dit « d'Uzech à Salvezou » contourne la propriété de M. Rémi FLORENTIN, pour rejoindre plus loin, de nouveau, le chemin dit « d'Uzech à Salvezou ».

La parcelle A 590 sera toujours desservie par le tronçon Sud du chemin restant public, et la parcelle A 595 restera desservi par le chemin dit « d'Uzech à Salvezou ».

B/ ETAT :

Dans sa partie Nord, du carrefour jusqu'à l'entrée de la maison de M. Rémi FLORENTIN, il est castiné, et fait une largeur de 2,80 m environ puis devient un chemin de sous-bois d'une largeur de 1,50 m environ.

C/ LONGUEUR

La longueur qu'il est prévu d'aliéner est d'environ 280 m.

D/CONTENANCE CADASTRALE

La contenance cadastrale à aliéner, est d'environ 8 a 00 ca (la contenance définitive sera calculée après bornage).